

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2011

CONVOCAATION : 28 NOVEMBRE 2011

AFFICHAGE : 09 DECEMBRE 2011

L'an deux mil onze et le cinq du mois de décembre, le Conseil Municipal s'est réuni à 19 H 30 au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Gérard LARDY, Maire, et a désigné comme secrétaire Mme Sophie GROSJEAN-DUTARTRE.

Etaient présents : 9 membres

Etaient absents : 5 membres

M. Daniel MORIN donne pouvoir à Mme Nathalie BUSNEL

M. Didier PONSOT donne pouvoir à M. Gérard LARDY

Mme Nicole RONDIERE donne pouvoir à M. Raymond BONNARDIN

M. Christophe GUILLET donne pouvoir à Mme Sophie GROSJEAN-DUTARTRE.

Mme GENELOT Laurence.

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la séance du 3 novembre 2011.

1) BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N° 2

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'afin de permettre le règlement des indemnités pour le mois de décembre 2011, il y a lieu de procéder à la décision modificative n°2 suivante sur le budget communal :

- **Article 022 - DEPENSES IMPREVUES : - 1200 €**

- **Article 6531 – INDEMNITES : + 1200 €**

Avis favorable à l'unanimité des membres du Conseil Municipal.

2) Mandatement des factures d'investissement avant le vote du BP 2012

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire a mandater des factures en section d'investissement avant le vote du budget primitif de l'exercice 2012, pour un montant ne pouvant représenter au plus le quart du budget 2011 de la section d'investissement (sauf les articles 16 et 18).

3) TARIFS 2012 : concessions cimetièrè et columbarium

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les tarifs actuellement pratiqués pour les concessions cimetièrè et columbarium et propose de fixer les tarifs pour l'année 2012. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de fixer les tarifs suivants pour l'année 2012 :

- **CIMETIERE (une tombe représente 2 m2)**

Concession trentenaire : 100 € le m2

Concession cinquantenaire : 140 € le m2

- **COLUMBARIUM (une case accueille 1 à 4 urnes cinéraires)**

Concession de 15 ans : 535 €

Concession de 30 ans : 915 €

4) TARIFS 2012 LOCATION DES SALLES MUNICIPALES

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les tarifs actuels pratiqués pour la location des salles municipales et propose de fixer les tarifs pour l'année 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

CONSIDERANT la nette augmentation des coûts de l'électricité et du gaz,

DECIDE, à l'unanimité, de revoir les tarifs pour l'année 2012 comme suit :

1) SALLES POLYVALENTE et SOCIO-CULTURELLE

- Location week-end : + 10 € sur l'électricité et le chauffage

- Location pour une soirée (uniquement la semaine) : tarifs inchangés par rapport à 2011.

2) SALLE DU PRESBYTERE

- Location week-end ou soirée (uniquement la semaine) : tarifs inchangés par rapport à 2011.

5) INDEMNITES 2012 MAIRE ET ADJOINT

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes et invite le Conseil à délibérer sur le montant des indemnités 2012.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2123-20 à L.2123-24,

CONSIDERANT que le code susvisé fixe des taux maximaux et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au Maire et aux Adjointes, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de reconduire les mêmes taux des indemnités pour l'exercice 2012 des fonctions de Maire et d'Adjoint, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants : (taux en pourcentage de l'indice 1015, conformément au barème fixé par les articles L.2123-23, L.2123-24 du Code général des Collectivités Territoriales)

- **Maire : 31 %**

- **Adjointes : 6 %.**

6) Convention Générale d'Occupation du Domaine Public Routier Départemental et d'Entretien des Aménagements

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de la Direction des Routes et Infrastructures ainsi que de la convention générale validée par l'Assemblée Départementale relative à l'occupation du domaine public routier départemental et d'entretien des aménagements.

Il expose que le Département reste le gestionnaire unique de la chaussée mais que les aménagements urbains, nécessaires à l'embellissement de la commune et à la sécurité des circulations s'imbriquent étroitement lors de la mise en place d'espaces protégés, de plateaux traversants, de carrefours nouveaux ...

Afin d'éviter que la responsabilité de la commune ne soit mise en cause à l'occasion d'un accident sur la base du défaut d'entretien courant, il est préférable qu'une convention, établie entre la commune et le Département, détermine la nature des travaux effectués par chacune des collectivités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

OUI cet exposé,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de déterminer la nature des travaux effectués par chacune des collectivités,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la signature de la "Convention Générale d'Occupation du Domaine Public Routier Départemental et D'entretien des Aménagements" avec le Département.

7) RENOUVELLEMENT DU CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE 2011/201

Monsieur le Maire expose que le contrat enfance jeunesse intercommunal conclu en 2007 pour 4 ans est arrivé à échéance.

Ce contrat signé conjointement avec la Caisse d'Allocations Familiales, les communes de La Charmée, Lux, Saint-Ambreuil, Saint-Loup-de-Varennes, Sevrey et la commune de Saint-Rémy, permet de développer les actions en direction de la petite enfance (de 0 à 3 ans).

Son renouvellement pour la période 2011-2014 implique la définition d'un projet d'actions pluriannuelles qui permettra à la Caisse d'Allocations Familiales d'établir des prévisions de financements sur les quatre années à venir.

Ces engagements pourront néanmoins être redéfinis dans le cadre d'avenants au regard du projet de redéploiement des structures Petite Enfance.

Les principaux axes définis pour les quatre années :

- a) Maintien de la qualité d'accueil des enfants et des familles tant au sein du multi-accueil que des relais assistantes maternelles.
- b) Renforcement de l'accompagnement à la fonction parentale :
 - . plaquettes d'informations thématiques
 - . journées d'information.
- c) Intégration plus importante des parents à la vie des structures :
 - . réunions régulières d'un comité d'usagers
 - . création d'un magazine multi-accueil...
- d) Une remise aux normes de la cuisine du multi-accueil petits (Aquarelle)
- e) Le passage en un seul multi-accueil (avec 3 structures) et non plus en 2 multi-accueil (multi-accueil petits et multi-accueil grands) :
 - . enquête des souhaits durant l'été 2010
 - . inscriptions selon plusieurs forfaits (2,3,4 ou 5 jours en 1/2 journée ou journée)
 - . une politique tarifaire incitative à la fréquentation régulière.
- f) Intégration plus importante des parents à la vie des structures :
 - . réunions régulières d'un comité des usagers
 - . développement des repas bio et ou respectant les circuits courts
 - . création d'une commission restauration pour le restaurant des enfants.

Afin de pouvoir présenter le nouveau projet à la Caisse d'Allocations Familiales, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le Maire :

- A signer un Contrat Enfance et Jeunesse à compter du 1er janvier 2011 jusqu'au 31 décembre 2014 avec la Caisse d'Allocations Familiales et les communes de La Charmée, Lux, Saint-Ambreuil, Saint-Loup-de-Varennes, Sevrey qui portera sur les axes de développement cités plus haut,
- A signer les conventions relatives au cofinancement de ce contrat avec les communes concernées.

La ville de Saint-Rémy prend en charge la gestion de ce contrat.

8) EQUIPEMENT NUMERIQUE ECOLE DE LA CHARMEE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre du marché "Equipement numérique des groupes scolaires publics du Grand Chalon", l'école élémentaire de La Charmée a été retenue pour bénéficier de l'équipement suivant :

- 15 ordinateurs net books
- 1 portable enseignant
- 2 points d'accès WIFI
- 1 disque dur réseau
- 1 appareil photo numérique
- Maintenance pour 4 ans

moeyonnant un coût investi par Le Grand Chalon de 11 822,66 € TTC.

Afin de permettre le rangement et le raccordement de ces ordinateurs, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir par le biais du Grand Chalon une valise, élément centralisateur de rangement déplaçable et sécurisé et raccordable aux réseaux électriques pouvant contenir et recharger 12 net books et 1 portable au prix de 1488 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

EMET un avis favorable à l'acquisition de ladite valise au prix de 1488 € HT

DIT que cette dépense fera l'objet d'une inscription au budget primitif de l'exercice 2012.

9) ACQUISITION ORDINATEURS PORTABLES POUR ENSEIGNANTS

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de l'équipement numérique de l'école et pour l'utilisation du TBI (tableau blanc interactif) il est nécessaire que les enseignants disposent chacun d'un ordinateur portable. Jusqu'à ce jour, ils utilisaient leurs portables personnels.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de faire l'acquisition de deux ordinateurs portables "enseignant", dans le cadre du marché avec Le Grand Chalon, au prix de 484,35 € HT l'unité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

VU l'exposé présenté par Monsieur le Maire,

CONSIDERANT la nécessité d'acquérir ce matériel,

EMET un avis favorable à l'acquisition de deux ordinateurs portables "enseignant" au prix de 968,70 € HT l'ensemble,

DIT que la dépense sera inscrite au budget primitif de l'exercice 2012.

10) VALIDATION DU P.A.V.E. (Plan de Mise en Accessibilité des Voiries et Espaces Piétonniers)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, dans le cadre du marché avec Le Grand Chalon, un diagnostic de l'état d'accessibilité de la voirie et des espaces publics a été réalisé par la Société SOCOTEC de CHATENOY-LE-ROYAL.

Il présente au Conseil Municipal le "Plan de Mise en Accessibilité des Voiries et Espaces Piétonniers" (P.A.V.E.) établi par SOCOTEC à l'issue de l'étude réalisée et propose de le valider.

Le Conseil Municipal,

VU l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir pris connaissance du P.A.V.E.

Emet, à l'unanimité, un avis favorable au Plan de Mise en Accessibilité des Voiries et Espaces Piétonniers tel qu'il a été réalisé.

10) CREATION « COMMISSION CULTURE »

Mme Nathalie BUSNEL, Adjointe à Monsieur le Maire, propose la création d'une « Commission Culture » qui sera chargée de la préparation et l'organisation des futures manifestations culturelles devant avoir lieu sur la commune.

Plusieurs membres du Conseil Municipal se sont proposés pour faire partie de cette commission qui sera donc composée des personnes suivantes :

- Mme Nathalie BUSNEL
- Mme Sophie GROSJEAN-DUTARTRE
- M. Christophe GUILLET
- M. Régis JEANDENAND
- M. Daniel MORIN.

11) QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des informations suivantes :

- Attribution par Le Grand Chalon du Fonds de Mutualisation 2011 : 7093 €
- Attribution pour l'année 2011 par le Département du Fonds Départemental de Péréquation des taxes additionnelles aux Droits d'Enregistrement sur les mutations au titre de la répartition 2010 : 20 228,98 €.
- Une connexion INTERNET sera installée jeudi 8 décembre 2011 à la bibliothèque municipale de La Charmée.
- L'Entreprise FONTERAY débutera les travaux de réalisation d'un merlon antibruit vers la salle polyvalente mercredi 7 décembre 2011.
- Présentation du faire-part de naissance de Jules MARCHANDEAU adressé à la Mairie par M. Johan MARCHANDEAU, employé communal.

Monsieur le Maire présente les différentes réunions à venir :

- 07/12/2011 à 17 H en Mairie : Association des Donneurs de Sang - Préparation de la collecte du 14 décembre 2011 à La Charmée.
- 08/12/2011 à 16 H en Mairie : réception des entreprises retenues pour les travaux d'aménagement de la rue du Bourg dans le cadre de l'opération « Cœur de Village - Espaces Publics » en compagnie du Cabinet BERTHET LIOGIER. A 17 H 30 réception des riverains concernés par les travaux.
- 14/12/2011 : collecte de sang de 15 H 30 à 19 H à la salle polyvalente de La Charmée.
- 17/12/2011 : distribution des colis aux anciens par les membres du CCAS.
- 18/12/2011 : spectacle offert par le CCAS aux anciens et leurs invités à 15 H 30 à la salle polyvalente de La Charmée.
- 06/01/2012 : vœux de Monsieur le Maire à 18 H 30 à la salle polyvalente de La Charmée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 30.

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 16 JANVIER 2012 à 19 H 30

Le Maire, Gérard LARDY